

Situation des comptes au 30 septembre - Rapport du Bureau

Le 26 mars 2007, le Conseil général (CG) a décidé, par 42 voix contre 28, de transmettre au Conseil communal (CC) une proposition, dite alors impérative, de MM. les Conseillers généraux Morard et Voirol du 2 octobre 2006 lui demandant d'informer le CG de l'évolution des postes budgétaires en cours d'exercice, au plus tard au mois d'octobre, avant la présentation du budget à venir. La proposition précisait que «le contenu de cette information n'est pas imposé, il peut revêtir la forme d'un rapport sur l'évolution de certains postes budgétaires importants, sur les écarts significatifs, ainsi que sur l'état des dépenses imprévisibles et urgentes, voire sur des indices ou des ratios renseignant sur la réalité budgétaire» (PV du CG 2007, p. 383-390).

Le 11 mai 2007, le CC a contesté cette décision devant le Préfet en estimant en substance que le CG n'avait pas la compétence de s'ingérer dans la gestion de la commune en créant un outil de gestion non prévu par la loi. Le Préfet a admis le recours le 13 novembre 2008. Contre la décision préfectorale, le président du CG, Jean-Jacques Marti, a recouru le 15 décembre 2008 au Tribunal cantonal (TC). Celui-ci a admis le recours, annulé la décision préfectorale et confirmé la décision du CG du 26 mars 2007 dans l'Arrêt du 28 avril 2009 de la Cour administrative du TC [601 2008-198] qui précise notamment :

« Il est légitime, pour le législatif, d'exiger des informations sur la situation financière en cours lorsqu'il doit décider du budget de l'année suivante. »

Le 26 août 2009, le Bureau du CG a dit au CC son souhait d'obtenir un suivi de cet arrêt (PV du Bureau 2009, p. 238-239). Le 1^{er} octobre 2009 s'est tenue une rencontre entre le Préfet, le Service des communes, le CC et le CG, qui avait notamment pour but de fixer les modalités de mise en œuvre de cet arrêt. Le procès-verbal rédigé à l'occasion de cette séance constate un consensus sur le fait que le CC établira un bref rapport ad hoc remis aux membres du CG en vue de l'examen du budget. Sont évoquées 6-7 pages contenant des explications sur les 30-40 rubriques les plus importantes, la solution retenue devant être ensuite évaluée et les éventuels différends réglés directement, avec le Syndic ou le Président du CG, et à titre subsidiaire avec le Service des communes ou le Préfet.

Durant la législature 2011-2016, le CC a fourni régulièrement le rapport de la situation des comptes au 30 septembre à l'entière satisfaction de la Commission financière (ComFin). Toutefois, lors de la séance du 23 novembre 2015, la ComFin s'est interrogée sur la pertinence du rapport de la situation des comptes au 30 septembre. En effet, par la force des choses, ce rapport au 30 septembre ne pouvait pas encore répertorier un certain nombre de charges et de produits dans les rubriques appropriées. Le 15 janvier 2016, la ComFin a interpellé le CC en lui demandant de connaître sa détermination sur la pertinence de procéder à une simplification d'un document retraçant la situation des comptes au 30 septembre. Dans sa lettre de réponse du 29 janvier 2016, le CC a proposé d'abandonner le rapport des comptes au 30 septembre en raison des problèmes soulevés par la ComFin. Forte de la réponse du CC, la ComFin a proposé le 1^{er} février 2016 de porter cet objet au Bureau, en estimant que le rapport de la situation des comptes au 30 septembre sous sa forme actuelle était chronophage et superflu.

Au vu de tout ce qui précède, le Bureau du CG a décidé lors de ses séances du 16 mars, 8 juin et 23 août 2016, sur proposition de la ComFin et avec le soutien du CC, de mettre l'objet à l'ordre du jour de la présente séance, puis de proposer au CG d'adopter une décision ainsi libellée :

Le Conseil général, constatant que le document qu'il reçoit annuellement sur l'état de la situation des comptes au 30 septembre est peu satisfaisant et guère utile en l'état, renonce à recevoir un état des comptes au 30 septembre. Il invite en revanche le CC à informer la ComFin sur les meilleurs moyens

qui lui semblent entrer en ligne de compte pour assurer, dès 2017 à nouveau, une information à tous les membres du CG de l'évolution des postes budgétaires en cours d'exercice avant la présentation du budget à venir.

Fribourg, le 31.08.2016

Pour le Bureau du Conseil général :

Christophe Giller
Président